

Madagascar : Marc Ravalomanana wanted !

Jeune Afrique – Rémi Carayol - 27/09/11



Marc Ravalomanana et sa femme à leur arrivée à l'aéroport de Johannesburg, le 19 février. © AFP

La feuille de route signée, l'ex-président malgache pensait pouvoir rentrer au pays. Mais il est désormais un homme traqué.

A-t-il déjà pris son billet d'avion, comme en février, lorsqu'il l'avait brandi devant la presse avant de se voir refuser l'accès à l'appareil ? Pas sûr. Dans son cas, chat échaudé aurait

bien raison de craindre l'eau froide. Car [le retour de Marc Ravalomanana](#), 61 ans, à [Madagascar](#) est un éternel recommencement. Son exil en [Afrique du Sud](#), en mars 2009, devait être temporaire. Mais, comme pour Jean-Bertrand Aristide, qui a passé sept longues années à Johannesburg avant de pouvoir rentrer en Haïti – en mars dernier –, Ravalomanana voit invariablement la porte du terminal de l'aéroport flambant neuf de Jo'burg [se refermer devant lui au dernier moment](#).

Trois condamnations par contumace

Le 18 septembre, il pensait bien que c'était la bonne. La veille, dix des onze entités politiques, dont la sienne, s'étaient enfin entendues pour signer la [feuille de route](#) de sortie de crise élaborée par la [Communauté de développement de l'Afrique australe \(SADC\)](#) et qui butait depuis des mois sur le sort réservé aux exilés politiques. Longtemps, la [Haute Autorité de la transition \(HAT\)](#), présidée par [Andry Rajoelina](#), s'est opposée à leur retour « sans conditions ». Sous la pression conjuguée de la communauté internationale et de plusieurs groupes politiques malgaches, le jeune président (37 ans) a fini par s'y résoudre. Mais il a sauvé la face. Dans une note annexe à la feuille de route, il est précisé que le retour « sans conditions » des rapatriés « n'implique pas une exonération de poursuites judiciaires », et que la SADC « reconnaît et respecte la compétence, la légitimité et l'indépendance » de la justice malgache. Or Ravalomanana est sous le coup de trois condamnations par contumace – dont une peine de travaux forcés pour la tuerie du 8 février 2009 (36 morts). S'il rentre, il sait qu'il sera cueilli par les forces de l'ordre.

Qu'à cela ne tienne. Le 18 septembre, Ravalomanana s'adresse au téléphone – comme souvent depuis deux ans et demi – à ses partisans, à Tana. « Bientôt, je serai de retour », clame-t-il. Le soir même, sur les ondes de Radio France Internationale, [il se dit prêt à « rentrer immédiatement »](#) et à se présenter à la prochaine présidentielle. Surtout, il élude la question sur ses condamnations en les qualifiant d'« illégales » car issues d'un « régime illégal ».

Provocation

C'en est trop pour la HAT, qui crie à la « provocation ». La riposte ne se fait pas attendre : le 21 septembre, le général Richard Ravalomanana (aucun lien avec Marc) annonce qu'une délégation de dix gendarmes et policiers s'appête à s'envoler pour Johannesburg afin « d'appréhender » le président déchu. Une demande écrite est envoyée en ce sens à Pretoria. La veille, les autorités judiciaires avaient réactivé le mandat d'arrêt international qu'elles avaient lancé en août 2010. « À l'époque, nous n'étions pas reconnus par la communauté internationale. Il n'y avait eu aucunes suites. Maintenant que nous avons signé la feuille de route, cela va changer », explique le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason.

« On ne pouvait pas rester les bras croisés face à un tel outrage ! » explique un proche de Rajoelina. Et tant pis si cette décision risque de compliquer les négociations sur la répartition des postes entre les différentes mouvances dans les instances de la transition, et de rafraîchir les relations déjà glaciales entre Tana et Pretoria. Il est peu probable en effet que l'Afrique du Sud accède à la demande de la HAT. « Il n'existe pas d'accord judiciaire entre les deux pays », rappelle Me Hanitra Razafimanantsoa, l'avocate de

Ravalomanana, lequel peut en outre compter sur le soutien diplomatique de Jacob Zuma. Irrité par ses sorties, qui tranchent avec l'obligation de réserve qui lui est faite, ce dernier ne serait pourtant pas fâché de le voir déguerpir.

Source : <http://www.jeunefrique.com/Article/ARTJAJA2646p014-015.xml0/politique-sadc-justice-jacob-zumamadagascar-marc-ravalomanana-wanted.html>